

Cher.e.s collègues,

Au sommaire de ce nouveau Pays de Gex Ainfos, **en complément du SNU Ainfos envoyé par le SNUipp-FSU 01 :**

1) Mobilisation contre la fermeture programmée de la maison des syndicats de St Genis

- *Pétition en ligne pour la défense du local syndical <http://chn.ge/2nRivMu>*
- *RENDEZ-VOUS LE 21 À CCPG POUR NOUS FAIRE ENTENDRE*
- *Rappel des incidences d'une telle fermeture*
- *Le point sur la mobilisation intersyndicale qui se poursuit*



2) Demande d'audience auprès des IEN du Pays de Gex Nord et Sud

Faites nous remonter vos témoignages !

3) Rythmes scolaires : procédures et calendrier

- *Les délais à respecter*
- *Démarches à suivre si vous êtes concernés par une modification à la rentrée 2018*

Bonne lecture !

1) Mobilisation intersyndicale contre la fermeture annoncée de la maison des syndicats du Pays de Gex

Comme nous vous l'indiquions précédemment, le SNUipp-FSU 01 a reçu par recommandé une copie de l'accusé de réception de préavis de départ envoyé par la Com Com du Pays de Gex au propriétaire de la maison des syndicats de St Genis Pouilly. Pour d'obscures raisons, la CCPG ne souhaite plus financer ces locaux. **Le préavis prendra fin le 28 février 2018, date à laquelle si rien n'est fait nous serons mis dehors.**

Pétition en ligne pour la défense du local syndical

Au regard des nombreux enjeux que peuvent représenter la fermeture de la Maison des syndicats de Saint Genis, le collectif intersyndical a mis en ligne une pétition pour défendre ce local. A ce jour près de 300 salariés du privé et du public, et des sympathisants, l'ont signée. Nous comptons sur vous ! Le lien de celle-ci : <http://chn.ge/2nRivMu>

Mobilisation à la CCPG le 21 décembre

Le SNUipp-FSU appelle, conjointement à la CGT, FO et la CFDT, à **se retrouver à 19h30 le 21 décembre devant les locaux de la CCPG à Gex** afin de faire entendre notre mécontentement. Ce rassemblement se fait en parallèle du conseil communautaire. **Venez nombreux et n'hésitez pas à en parler autour de vous !**

Rappel sur les incidences d'une telle fermeture

Concrètement, ce local sert de **base au SNUipp-FSU** pour pouvoir, entre autres choses, **tourner dans les écoles** et être au plus près des **besoins et revendications** des collègues du Pays de Gex. Sans cela, tout ce dispositif, mis en place depuis une quinzaine d'année pourrait être mis à mal. La **relation de proximité** qui existe entre les membres de la section et les collègues est pour nous **primordiale** et nous souhaitons pouvoir maintenir ce **lien** .

Ce local permet une **convergence des actions** grâce à un lien hebdomadaire avec les **autres organisations syndicales** présentes au local.

Si la CCPG fait valoir des raisons financières, celles-ci apparaissent comme difficilement recevables au regard du **faible coup du local** (environ 26 000 euros par an) en comparaison du budget consacré à d'autres structures : à titre d'exemple le fonctionnement du golf de Mijoux coûte 35 000 euros, et ne semble pas être remis en cause....

Ce local permet de représenter syndicalement près de **22 000 salariés du public comme du privé**, et dans la mesure où les missions de la CCPG s'inscrivent également dans un cadre social, la fermeture du local nous semble donc en **contradiction avec ces statuts**.

La mobilisation intersyndicale : les avancées

L'intersyndicale s'est réunie le 27 novembre dans les locaux de la Maison des syndicats pour réfléchir à des actions à mener **en complément de la pétition en ligne et du rassemblement du 21 décembre** :

- Un **courrier aux élus locaux et à la députée** a été envoyé.
- Une conférence de **presse** est prévue au local de la Maison des syndicats le 15 décembre.
- Suite à une demande d'audience, nous avons rapidement reçu un courrier nous invitant à **rencontrer le président de la CCPG ce lundi 18 décembre**.
- Des **mobilisations à venir** sont prévues dans le cas où les actions en cours n'aboutiraient pas rapidement

2) Demande d'audience aux IEN du Pays de Gex : faites nous remonter vos témoignages !

Depuis la rentrée scolaire, **nous échangeons avec de nombreux enseignants du pays de Gex Nord et Sud**, via les tournées d'écoles, le téléphone ou par email.

Si le SNUipp-FSU a implanté une antenne dans le Pays de Gex depuis 15 ans, c'est en premier lieu pour porter la parole des enseignants que nous représentons dans des circonscriptions aux problématiques singulières.

C'est pourquoi nous allons demander prochainement une **audience auprès des IEN du Pays de Gex Nord et Sud**.

N'hésitez pas à nous faire remonter un **maximum de témoignages** sur les **difficultés** que vous avez pu rencontrer, ou concernant **toutes autres informations** que vous jugerez utiles, pour que nous puissions en faire part aux IEN, en toute **confidentialité** si vous le souhaitez, bien entendu.

Cela peut concerner par exemple :

- *la carte scolaire (évolution des effectifs) ...*
- *la gestion des autorisations d'absence et des Ressources Humaines*
- *des difficultés relationnelles rencontrées (mairies, parents, institution)*
- *les injonctions administratives et la communication avec les écoles*
- *la gestion des élèves à besoin éducatifs particuliers*
- *les inspections T2 et +*

3) Rythmes scolaires : procédures et calendrier

Des délais à respecter ?

Aucune note ne sera rédigée au niveau de l'IA, mais des consignes ont été données aux IEN de dire aux directeurs-rices "qu'il serait bon que cela soit voté en conseil d'école avant le CDEN de fin janvier pour être acté à ce moment" (voir courriel de l'IEN Nord de ce jour).

Interpelée par nos soins, l'administration a reconnu que même si des mairies et conseils d'école se décidaient après le prochain CDEN, l'IA-DASEN serait obligée de prendre en compte leur demande.

Si ces délais semblent difficilement tenables pour la plupart d'entre nous, nous vous invitons à vous emparer de la question lors du **prochain conseil d'école** et de ne pas attendre le dernier, si cela n'a pas été déjà fait.

Démarches à suivre si vous êtes concernés par une modification à la rentrée 2018

- Si votre équipe choisit de rester à 4,5 jours, vous n'avez aucune démarche à faire, sauf si la mairie fait part d'une position divergente (dans ce cas contactez nous).

- Si votre équipe choisit d'opérer un changement et passer à 4 jours, veillez à respecter les critères d'horaires (max. 6h par jours, pas plus de 3h30 par demi journée...). Dans ce cas, il est important de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Tous les détails ici : <http://01.snuipp.fr/spip.php?article1556>

Nous rappelons que **les enseignants sont les mieux placés** pour savoir ce qui est le mieux pour les élèves et pour l'école. Nous avons eu écho de certaines réunions où des élus disent qu'ils sont seuls décideurs. **C'est faux**, c'est bien le DASEN qui au final décide du passage ou non à 4 jours en fonction des différents avis récoltés.

Merci pour votre confiance !

Juliette COATRIEUX et Yoann ROBERT

SNUipp-FSU, antenne Pays de Gex - 07 83 13 14 07

